

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :**Relevé de décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_05_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
18/02/2021	Décision demande d'un fonds de concours pour l'aménagement de la rue Ernest Cézanne auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Département des Hautes-Alpes	80 000 € HT
18/02/2021	Décision demande de subvention auprès du Département-enveloppes cantonales 2021, pour l'extension des pistes cyclables de la ville	Etat (DSIL) Département des Hautes-Alpes	Etat (DSIL) : 100 000 € HT(30%) Département des Hautes-Alpes : 47 273 € HT (14,18%)
16/02/2021	Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales 2021 - Rénovation de l'éclairage public par la pose de lanternes à LED	Etat (DSIL) Région (CRET 2) Département des Hautes-Alpes	Etat (DSIL) : 60 812,4 € HT (30%) Région (CRET 2) : 40 136,18 € HT (19,8%) Département des Hautes-Alpes : 60 000,00 € HT (29,59%)
03/02/2021	Conservatoire : demande soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Année 2021	Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur)	26 000 €
25/01/2021	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION	Etat	106 461,06€ HT (30%)

POPULATION :**Délivrances et reprises de concession funéraires :**

<i>Vente et Renouvellement de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
20/01/2021	Renouvellement Famille SARRET	50 ans	2 441,00 €
21/01/2021	Famille PONS-RAMELLS	30 ans	1 099,80 €
21/01/2021	Famille TERRASSE	30 ans	1 099,80 €
21/01/2021	Famille CLEMENT	30 ans	1 145,80 €
21/01/2021	Renouvellement Famille GAUTHIER	30 ans	2 291,60 €
21/01/2021	Famille BONNARD	30 ans	1 145,80 €
21/01/2021	Renouvellement Famille BOLLON	30 ans	1 145,80 €
28/01/2021	Famille BILLAUD	30 ans	1 145,80 €
03/02/2021	Famille BERTHELLET	30 ans	1 145,80 €
08/02/2021	Renouvellement Famille MILLON	30 ans	2 291,60 €
11/02/2021	Famille de SEPIBUS	30 ans	1 145,80 €
11/02/2021	Renouvellement Famille KOTZAOGLANIAN	30 ans	1 145,80 €
12/02/2021	Renouvellement Famille DROMENQ	30 ans	1 145,80 €
17/02/2021	Renouvellement Famille BOTTACCIO	30 ans	1 145,80 €
17/02/2021	Renouvellement Famille GOBEAUX	30 ans	1 145,80 €
23/02/2021	Famille VALLET	30 ans	1 145,80 €
02/03/2021	Renouvellement Famille ROSTAIN-DUSSERRE-BRESSON	30 ans	1 145,80 €
09/03/2021	Renouvellement Famille BIENVENU	50 ans	4 882,00 €
09/03/2021	Famille VILLALBA	30 ans	1 145,80 €

<i>Vente et Renouvellement de cases de columbarium</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

29/01/2021	Famille TADIER	15 ans	503.10 €
11/02/2021	Famille GARNIER-TABOURDEAU	15 ans	503,10 €
23/02/2021	Famille BENIGNO	15 ans	503,10 €

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n° 2 au marché n° 000025 de conception réalisation d'un parc de stationnement semi-enterré sur plusieurs niveaux sur le site de la Providence	Groupement RAGOUCY (Mandataire) - DUFAYARD - MILLET - C.E.T. - CANOPEE - ALP ETUDES (05110 LA SAULCE)	Modification de la répartition réalisée entre les membres du Groupement au 13 janvier 2021 RAGOUCY : - 8 000 € HT. Sté DUFAYARD : + 8 000 € HT. Aucune incidence financière - aucune incidence sur les délais	13 JANVIER 2021
La consultation lancée pour l'Accord-cadre pour la fourniture de Mobiliers urbains lot n° 4 : Potelets octogonaux est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre.			14 JANVIER 2021
Accord cadre à bons de commande en procédure adaptée pour la Fourniture de Mobiliers Urbains lot n° 3 Potelets circulaires	Société Concept Urbain (37210 PARCAY MESLAY).	Selon les seuils de commande suivant : Minimum 12 000 € Maximum 25 000 € Pour une durée de 4 ans.	14 JANVIER 2021
Accord cadre à bons de commande, en procédure adaptée, pour la Fourniture de Mobiliers Urbains lot n° 2 Équipements divers	SAS HENRY (84141 MONTFAVET CEDEX).	Selon les seuils de commande suivant : Minimum 26 000 € Maximum 50 000 € Pour une durée de 4 ans.	14 JANVIER 2021
Accord cadre à bons de commande, en procédure adaptée, pour la Fourniture de Mobiliers Urbains lot n° 1 Barrières	SAS HENRY (84141 MONTFAVET CEDEX).	Selon les seuils de commande suivant : Minimum 30 000 € Maximum 58 800 € Pour une durée de 4 ans.	14 JANVIER 2021
Consultation pour la Maintenance du groupe froid de l'Alparena publié le 30/11/2020 déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.	Une nouvelle consultation sera relancée sur la base d'un cahier des charges modifié afin de mieux répondre au besoin du Stade de Glace.		25 JANVIER 2021

<p>Avenant n° 1 au marché n° 2019000030 pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et gants de protection lot 5 : gants</p>	<p>Société ANDRETY (05000 GAP)</p>	<p>Les seuils de l'accord-cadre sont changés suite à une sous estimation du seuil maximum qui entraîne de fait la modification globale du seuil maximum de l'accord-cadre soit + 2 000 € pour la Communauté d'Agglomération GAP - TALLARD - DURANCE: Montant maximum de 16 300 € HT à 18 300 € HT, soit une augmentation de 12,27 %.</p>	<p>29 JANVIER 2021</p>
<p>Avenant n° 1 au marché n° 2020200035 Maintenance des installations de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments Lot n° 1 : chaufferie, C.T.A. et groupe froid</p>	<p>Société SOGETHA (05000 GAP)</p>	<p>Le nombre des visites annuelles est porté de 4 à 10 pour le bassin intérieur. Le montant de la prestation référencé au bordereau des prix unitaire du lot n° 1, ligne 1-24 est modifié comme suit : 1 949,95 € HT. au lieu de 1 013 € HT. Le BPU est rectifié. Ce dernier annule et remplace le précédent jusqu'au terme du marché, soit le 28/04/2022. La dépense annuelle des visites de conformité est augmentée de 936,95 € HT Aucune incidence financière sur les seuils de commandes. Aucune Incidence sur les délais.</p>	<p>1 FÉVRIER 2021</p>
<p>MAPA n° V18002 de Maintenance du groupe froid de l'Alp'arena Prolongement des délais.</p>	<p>Société EMC2</p>	<p>Incidence financière de l'avenant augmentation de 3,75 % du montant initial : 24 090 € HT. Montant estimatif du prolongement 900 € HT maximum. Nouveau montant Total : 24 990 € HT. Prolongement des délais : durée de 3 mois maximum.</p>	<p>3 FÉVRIER 2021</p>

Annule et remplace la décision en date du 18 décembre 2020 - N° D2020_12_414 MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Lot 8 : 1 orgue coffre dit positif	Société Taller de Organeria Frédéric Desmottes (16330 Landete-Cuenca Espagne)	Pour un montant de 19 992 € HT.	3 FÉVRIER 2021
Annule et remplace la décision en date du 18 décembre 2020 - N° D2020_12_409 MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Lot 7 : 2 flûtes à bec alto	Société Mdo Venet (34170 Castelnau le Lez)	Pour un montant de 1325 € HT.	3 FÉVRIER 2021
Annule et remplace la décision en date du 18 décembre 2020 - N° D2020_12_407 MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Lot 6 : 1 archet violoncelle	Société CHIVAS Solange (84110 Bedouin)	Pour un montant de 1000 € HT.	3 FÉVRIER 2021
Annule et remplace la décision en date du 18 décembre 2020 - N° D2020_12_407 MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Lot 5 : 3 archets violon	Société CHIVAS Solange (84110 Bedouin)	Pour un montant de 2700 € HT.	3 FÉVRIER 2021
Annule et remplace la décision en date du 18 décembre 2020 - N° D2020_12_410 MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Lot 4 : 1 Saqueboute	Société Bosc Cristian (11023 CHAMBAVE - Italie)	Pour un montant de 2581,97 € HT.	3 FÉVRIER 2021

Annule et remplace la décision en date du 18 décembre 2020 - N° D2020_12_413 MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Lot 2 : 3 violons baroques	Société Le Gouic luthier (13006 Marseille)	Pour un montant de 2925 € HT.	3 FÉVRIER 2021
Consultation pour les Travaux d'Aménagement d'Espaces Verts et Travaux en milieu naturel de la Ville de GAP est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.	Une nouvelle consultation sera relancée sur la base d'un dossier modifié.		10 FÉVRIER 2021
MAPA pour la fourniture et la pose d'une palissade de bois aux jardins familiaux de Bonne	Société Attitude bois création	Pour un montant global et forfaitaire de 12 625 € HT. La durée maximale 12 mois.	16 FÉVRIER 2021
MAPA pour la fourniture d'une minipelle KOBELCO SK 17 de 1765 kg pour le service des espaces verts	Société GAP SUD MECANIQUE (05000 GAP)	Pour un montant de 23 333,00 € HT comprenant une garantie de 3 ans ou 3 000 heures et les 2 premières visites d'entretien offertes. Délai de livraison : 2 à 3 semaines.	19 FÉVRIER 2021
Accord cadre n°20074 pour l'acquisition de véhicules neufs et occasions lot n°1 relatif au marché subséquent N°2021-MS5 pour l'acquisition de deux petites citadines électriques pour les déplacements des services de la collectivité Twingos ZE (électriques) finition life. Le prix d'acquisition comprend l'achat des batteries avec une garantie de 8 ans	Société RENAULT SAS GAP AUTOMOBILES	Pour un montant de 22 539,52 € TTC pour les 2 véhicules immatriculés, soit 11 269,76 € TTC pour chaque véhicule, déduction faite des bonus écologiques (5 000 € TTC /unité) et des primes à la conversion (2 500 € TTC / unité) pour la reprise de deux anciens véhicules de la collectivité (Ford Courier de 1998 immatriculé 9119 KJ 05 et Renault Express de 1995 immatriculé 215 KF 05) Prestation Supplémentaire	19 FÉVRIER 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		Eventuelle (PSE) n° 2 est activée pour l'achat d'un (un seul) câble de recharge accélérée 22 kW, connecteurs type 2 à 250 € HT. Délai de livraison des 2 véhicules est fixé au 10 mai 2021	
La consultation lancée pour les prestations d'instruction du droit des sols - urbanisme est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une irrégularité décelée dans la procédure, et notamment dans la définition des besoins et des critères d'analyse des offres rendant impossible de noter objectivement les candidats et ne garantissant pas leur traitement équitable. Le dossier de consultation sera modifié et donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence. Dans l'attente de la notification du nouveau marché, il sera conclu pour une durée de 3 mois reconductible une fois 3 mois, un marché sans mise en concurrence en application de l'article R 2122-8 (marché inférieur à 40 000 € HT) afin de garantir la continuité des missions de service public en matière d'urbanisme opérationnel.			22 FÉVRIER 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour les prestations d'instruction d'urbanisme et droit des sols selon une offre négociée afin de cadrer aux besoins.	Monsieur AIMARETTI Pascal - auto entrepreneur (05000 GAP)	Selon un montant maximum de 7 500 € HT par période et une durée de trois mois renouvelable une fois 3 mois .	22 FÉVRIER 2021

Information sur les marchés subséquents :

Pour la fourniture d'énergie :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n° 14 à l'accord - cadre n° 2019000121 Fourniture de carburants et combustibles lot n° 1 de fourniture de carburant pour le mois de janvier	Société CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON CEDEX 02)	Selon les quantités suivantes : SP 95 E5 : Sans quantités minimales m ³ - Quantités maximales m ³ : 1 Gazole B7 hiver (-15°) ou grand froid (-20°) : Quantités maximales m ³ : 80 GNR B30 (-21°) ou grand froid (-28°) : Quantités maximales m ³ : 8	4 JANVIER 2021
Marché subséquent n° 7 de l'accord - cadre n° 2019000122 Fourniture de carburants et combustibles lot n° 2 de fourniture de combustible pour le mois de janvier	Société CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON CEDEX 02)	Conclu selon les seuils globaux de commandes suivants : Fourniture de combustibles NORMAL Quantités minimales mètres cubes (Litres) : 7 500.	22 JANVIER 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		Quantités maximales mètres cubes (Litres) : 12 000. Fourniture de combustibles GRAND FROID Quantités minimales mètres cubes (Litres) : 700. Quantités maximales mètres cubes (Litres) : 1 300. Totaux Quantités minimales mètres cubes (Litres) : 8 200 Quantités maximales mètres cubes (Litres) : 13 300.	
Marché subséquent n° 14 à l'accord - cadre n° 2019000121 Fourniture de carburants et combustibles lot n° 1 de fourniture de carburant pour le mois de Février,	Société CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON CEDEX 02)	Selon les quantités suivantes : SP 95 E5 : Sans quantités minimales m ³ - Quantités maximales m ³ : 4 Gazole B7 hiver (-15°) ou grand froid (-20°) : Quantités maximales m ³ : 80 GNR B30 (-21°) ou grand froid (-28°) : Quantités maximales m ³ : 8	27 JANVIER 2021
Marché subséquent n° 8, de l'accord - cadre n° 2019000122 Fourniture de carburants et combustibles lot n° 2 de fourniture de combustibles pour le mois de Février 2021	Société CHARVET LA MURE BIANCO (69286 LYON CEDEX 02)	Conclu selon les seuils globaux de commandes suivants : Fourniture de combustibles normal - Quantités minimales mètres cubes litres : 5 000 Quantités maximales mètres cubes Litres : 9 000 sans minimales et maximales pour la Fourniture de combustibles grand froid Totaux quantités minimales 5.000 L quantités maximales 9.000 L	12 FÉVRIER 2021

Information sur les marchés subséquents :

Pour l'informatique :

Groupement de commande Accord-cadre multi-attributaires de techniques de l'information et de la communication à marché subséquent conclu le 30 juillet 2020, suite à un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de matériel informatique, logiciels et consommables

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n° 6 lot 2 consommables d'imprimantes Cartouches	ACIPA SAS (43120 MONISTROL SUR LOIRE)	Pour un montant de 264,88 € HT. Durée : 6 mois	3 FÉVRIER 2021
Marché subséquent n° 5 lot 2 consommables d'imprimantes Cartouches	ACIPA SAS (43120 MONISTROL SUR LOIRE)	Pour un montant de 41 € HT. Durée : 6 mois	11 FÉVRIER 2021
Marché subséquent n° 6 Lot 3 Logiciels et licences Licence acrobat photoshop	MEDIACOM SYSTEM DISTRIBUTION	Pour un montant de 168 € HT. Durée : 6 mois	15 FÉVRIER 2021

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Groupement de commandes pour un appel d'offres ouvert de Travaux d'impression et de livraison de divers supports accord-cadre à marchés subséquents lot n° 1 : Cartons d'invitation, cartes de correspondance, cartes de visite, cartes de vœux, cartes postales, papier en-tête, enveloppes et autres documents administratifs	1- PAÏTA COMMUNICATION 2- IMPRIMERIE ANTOLI 3- RICCOBONO	Montants minimums en HT : 7 500€ dont part de la ville : 5 800 € Dont part CCAS : 0 Dont part CAGTD : 1 700 € Montants maximums en HT : 17 800 € dont part de la ville : 13 000 € Dont part CCAS : 1 500 € Dont part CAGTD : 3 300 € Durée : période initiale de 12 mois avec 3 Reconduction de 12 mois. Pour une periode maximale de 48 mois.	28 JANVIER 2021
Groupement de commandes pour un appel d'offres ouvert de Travaux d'impression et de livraison de divers supports Accord-cadre à marchés subséquents Lot 2 : Flyers, dépliants, brochures	1- PERFECTMIX PHOTOFFSET 2- RICCOBONO 3- TRULLI	Montants minimums en HT : 19 000 € dont part de la ville : 15 000 € Dont part CCAS : 0 Dont part CAGTD : 4 000 € Montants maximums en HT : 48 000 € dont part de la ville : 29 000 € Dont part CCAS : 1 000 € Dont part CAGTD : 18 000 € Durée : période initiale de 12 mois avec 3 Reconduction	28 JANVIER 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		de 12 mois. Pour une période maximale de 48 mois.	
Groupement de commandes pour un appel d'offres ouvert de Travaux d'impression et de livraison de divers supports Accord-cadre à marchés subséquents lot 3 : magazine municipal et communautaire	1- PERFECTMIX PHOTOFFSET 2- RICCOBONO 3- IMPRIMERIE TRULLI	Montants minimums en HT : 32 000 € dont part de la ville : 22 000 € Dont part CCAS : 0 Dont part CAGTD : 10 000 € Montants maximums en HT : 57 000 € dont part de la ville : 42 000 € Dont part CCAS : 0 € Dont part CAGTD : 15 000 € Durée : période initiale de 12 mois avec 3 Reconduction de 12 mois. Pour une période maximale de 48 mois.	28 JANVIER 2021
Groupement de commandes pour un appel d'offres ouvert de Travaux d'impression et de livraison de divers supports accord-cadre à marchés subséquents Lot 4 : Affiches	1- MESSAGES 2- PERFECTMIX PHOTOFFSET 3- PAÏTA COMMUNICATION	Montants minimums en HT : 4 900 € dont part de la ville : 4 900 € Dont part CCAS : 0 Dont part CAGTD : 0 Montants maximums en HT : 16 000 € dont part de la ville : 14 000 € Dont part CCAS : 0 € Dont part CAGTD : 2 000 € Durée : période initiale de 12 mois avec 3 Reconduction de 12 mois. Pour une période maximale de 48 mois.	28 JANVIER 2021
Groupement de commandes pour un appel d'offres ouvert de Travaux d'impression et de livraison de divers supports accord-cadre à marchés subséquents lot 5 : enveloppes à insertion mécanique	1- IMPRIMERIE ANTOLI 2- PERFECTMIX PHOTOFFSET 3- IMPRIMERIE DES MONTES D'OR	Montants minimums en HT : 1 000 € dont part de la ville : 1 000 € Dont part CCAS : 0 € Dont part CAGTD : 0 € Montants maximums en HT : 3 000 € dont part de la ville : 2 500 € Dont part CCAS : 0 € Dont part CAGTD : 500 €	28 JANVIER 2021

		Durée : période initiale de 12 mois avec 3 Reconduction de 12 mois. Pour une période maximale de 48 mois.	
--	--	---	--

AFFAIRES JURIDIQUES :

Actions en justice :

- **Défense des intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir (refus délivrance d'un permis de construire) : mémoire en réplique n° 1 signé le 02/03/21**

Le Conseil prend acte.

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **- 7 AVR. 2021**
Affiché ou publié le : **- 7 AVR. 2021**

